

Abus de position dominante: les possibilités d'action des consommateurs

Etudier les problèmes du droit de la concurrence tant dans les relations nationales qu'internationales, sensibiliser les acteurs de l'économie luxembourgeoise aux questions du droit de la concurrence et informer sur les développements en la matière: les objectifs principaux de l'Association Luxembourgeoise pour l'Etude du Droit de la Concurrence qui s'est fondée en septembre dernier et compte actuellement une vingtaine de membres. La politique de la concurrence se trouve au coeur de l'économie libérale.

En veillant à ce que les acteurs de cette économie qui tentent de s'ériger en monopolistes ou de consolider des positions dominantes soient sanctionnés, cette politique est susceptible de garantir le libre jeu de la concurrence dont les effets - compétition concurrence renforcée sur les prix et la qualité par exemple - profitent en fin de compte au consommateur. «Le Luxembourg est en retard en la matière», explique le président de l'Association, Gabriel Bleser, ancien rapporteur général de l'Inspection de la Concurrence et aujourd'hui partenaire collaborateur du cabinet d'avocats Allen & Overy Luxembourg, «non seulement en ce qui concerne la législation ou les moyens mis en oeuvre pour la mettre en pratique, mais aussi en ce qui concerne la sensibilisation des acteurs économiques et du public». Rendue nécessaire par l'évolution du droit européen, une législation sur le droit de la concurrence a été mise en place au Luxembourg en 2004 - établissant une autorité de la concurrence et abo-



Photo: LJ

lissant l'Office des Prix qui fixait jusqu'à une grande partie des tarifs. Aujourd'hui, les prix ne sont fixés que pour quelques branches - taxis, pétrole, mais encore produits pharmaceutiques, cigarettes etc. «A noter que le droit de la concurrence touche de nombreux domaines en dehors de l'économie proprement dite, comme la législation sur les marchés publics, où encore la législation sociale», tient à souligner Gabriel Bleser la portée de la matière. Dont l'Association compte en permanence exposer et discuter les différentes facettes du droit et de la politique de concurrence.

Avis sur la réforme du droit de la concurrence à l'étude

En pleine discussion se trouve en ce moment la refonte de la loi de

2004 sur le droit de la concurrence. Le projet de loi du Ministre de l'Economie Jeannot Krecké visant entre autres à fusionner les autorités de la concurrence dans un souci affiché de simplification administrative se trouve sur la voie des instances. Quatre avis ont déjà été rendus: tandis que l'Union luxembourgeoise des consommateurs approuve le projet à condition qu'il profite aux consommateurs sans s'être livrée à une analyse approfondie, l'analyse de la Chambre des Employés privés est encore plus succincte et sans grande plus-value, l'ABBBL par contre dénonce dans son avis un Etat policier et s'interroge si les raisons avancées pour réformer sont pertinentes. Le dernier avis publié jusqu'à ce jour, celui de la Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics s'est avéré un zéro pointé pour le projet.

L'ALEDC est elle aussi en train de plancher sur un avis qui doit paraître en septembre. «Nous accueillons favorablement l'idée de faire progresser la matière du droit de la concurrence. Nous analyserons en profondeur si les raisonnements affichés sont juridiquement et économiquement viables et nous formulerons en septembre des propositions constructives visant à faire avancer la matière dans l'intérêt de tous les acteurs concernés», affirme Bleser. Pour l'ancien rapporteur général de l'Inspection de la Concurrence, il est évident que les acteurs économiques doivent être consultés sur le projet et que le projet doit te-

nir compte du contexte économique luxembourgeois. L'ALEDC espère que son avis sera entendu.

Un Livre Blanc de la CE

L'Association s'intéresse beaucoup aussi aux évolutions en la matière au niveau européen qui auront un impact sur les acteurs luxembourgeois. Particulièrement en vue: un Livre Blanc de la Commission européenne visant à introduire la possibilité d'actions en dommages-intérêts de la part de consommateurs et d'opérateurs économiques victimes de comportements anti-concurrentiels.

L'Association Luxembourgeoise pour l'Etude du Droit de la Concurrence en collaboration avec le Conseil de la Concurrence et l'Inspection de la Concurrence, en collaboration avec l'Université de Luxembourg, l'ULC et la FEDIL et en partenariat avec la Revue «Concurrences», proposeront ainsi, le lundi 2 juin prochain entre 14 et 17h30 à la Chambre de Commerce un séminaire sur le Livre Blanc de la Commission européenne sur les actions en dommages et intérêts pour infraction aux règles communautaires sur les ententes et les abus de position dominante. Lors du séminaire seront analysés les enjeux du Livre Blanc et les actions proposées. Les inscriptions au séminaire peuvent se faire jusqu'au 29 mai. Plus d'informations sur les site de l'Association: www.luxcompetitionassociation.org